

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du onze décembre deux mille vingt, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal - Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.
Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Leslie HALAL, Conseillère Municipale – Karine RIGOULET, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale par M Nicolas CHARPENTIER, Adjoint.
M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal par M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.
M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par M Eric BERNARDI, Maire.
M Anthony SEITZ, Conseiller Municipal par M Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.
Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Karine RIGOULET, Conseillère Municipale.

EXCUSEE :

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Monsieur Nicolas CHARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Compte rendu de la séance du 30 septembre 2020 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020 et transmis au
contrôle de légalité le 18 décembre 2020*

Ordre du jour :

Informations

- 20201216/01** Créance éteinte
 - 20201216/02** Virement de crédits
 - 20201216/03** Demande de subvention
 - 20201216/04** Attribution de subvention
 - 20201216/05** Délivrance aux affouagistes parcelles de bois
 - 20201216/06** Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt (2020-2024)
 - 20201216/07** Signature d'une convention avec la Compagnie de Gendarmerie de Verdun
 - 20201216/08** Signature d'une convention avec le SDIS de la Meuse
 - 20201216/09** Signature d'une convention avec le Département de la Meuse
 - 20201216/10** Modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du SIEP
 - 20201216/11** Adhésion de la Communauté de Communes T2L à la section eaux pluviales du SIEP
 - 20201216/12** Adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du SIEP
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour. La modification étant acceptée à l'unanimité, l'ordre du jour est le suivant :

Informations

- 20201216/01** Créance éteinte
 - 20201216/02** Virement de crédits
 - 20201216/03** Demande de subvention
 - 20201216/04** Attribution de subvention
 - 20201216/05** Délivrance aux affouagistes parcelles de bois
 - 20201216/06** Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt (2020-2024)
 - 20201216/07** Signature d'une convention avec la Compagnie de Gendarmerie de Verdun
 - 20201216/08** Signature d'une convention avec le SDIS de la Meuse
 - 20201216/09** Signature d'une convention avec le Département de la Meuse
 - 20201216/10** Modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du SIEP
 - 20201216/11** Adhésion de la Communauté de Communes T2L à la section eaux pluviales du SIEP
 - 20201216/12** Adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du SIEP
 - 20201216/13** Conventions d'installation d'un réseau de fibre optique en façade
- Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire a tenu à s'exprimer sur la situation sanitaire et économique compliquée que nous vivons depuis plusieurs mois en raison de la pandémie de COVID-19.

Cette situation a engendré pour les collectivités locales un retard dans l'installation des nouvelles équipes municipales et intercommunales suite aux dernières élections.

Monsieur le Maire a souhaité qu'un contact téléphonique soit assuré de façon régulière auprès des personnes vulnérables dont la liste a été mise à jour afin de s'assurer que tout ce passe bien pour elles et proposer un service d'aide pour l'achat de courses de première nécessité, médicaments....

Une réorganisation des services, en concertation avec le personnel, a également été opérée afin d'éviter au maximum les contacts et les croisements de personnes. Actuellement, le service administratif fonctionne de 8 heures à 15 heures et les usagers sont reçus sur rendez-vous ou sur simple appel téléphonique afin qu'un agent puisse leur ouvrir la porte. Cette nouvelle organisation pourrait se poursuivre jusque fin janvier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé, les services ont su s'adapter à la situation afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Monsieur le Maire remercie les élus et l'ensemble des agents pour le travail accompli.

Un colis gourmand a d'ailleurs été offert à l'ensemble du personnel en remplacement du traditionnel repas de Noël qui n'aura pas lieu cette année.

INFORMATIONS DU MAIRE

- La Commission d'Appel d'Offres qui devait se tenir demain vendredi 17 décembre à 10 h est annulée en raison d'un problème technique au niveau de la plateforme dédiée au dépôt des dossiers.

- Travaux de mise en accessibilité et d'isolation thermique - Boulodrome, Service Technique et salle Jean-Marie Floret : une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), part exceptionnelle, a été attribuée pour un montant de 63 390 € représentant 30 % d'une dépense éligible arrêtée à 211 291 € HT.

- Projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège : la décision pour l'attribution d'une subvention du département sera prise lors de la commission permanente du 21 janvier 2021. Néanmoins, Jean-Marie MISSLER a confirmé que l'ensemble des subventions sollicitées (DETR et Conseil Départemental) représentera bien un subventionnement global à hauteur de 80 % du coût HT de l'opération. Une convention avec le Département devra par ailleurs être signée.

- Demande de subvention FUCLEM à hauteur de 16,5 % - projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de l'entrée Nord-Est de la Cité Saint-Pierre sur la RD 106 : Compte tenu du nombre important de demandes, notre dossier concernant l'enfouissement du réseau basse tension n'a pas été retenu pour cette année. Par contre, il sera présenté en 2021 (en position prioritaire) pour une réalisation des travaux en 2022.

- Neuf Communes Meusiennes ont été sélectionnées au programme « Petites villes de demain » dont la Commune de Boulogny.

Ce programme consiste à accompagner les Communes dans l'élaboration d'un projet de territoire et de revitalisation de sa centralité. Les piliers du programme sont :

1) Un appui global en ingénierie, à travers le cofinancement de postes de chefs de projet, le cofinancement d'études globales, l'assistance à management de projet et la formation des élus et des chefs de projet.

2) des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes, avec une mobilisation large des acteurs.

3) Un accès à un réseau professionnel étendu, mise en réseaux, journées, coaching, groupes thématiques de travail et de partage d'expérience, formations thématiques, accès à des guides pratiques et outils méthodologiques.

- Projet travaux vestiaires - stade Brabois : nous sommes dans l'attente de la réglementation de la Ligue Lorraine de Football en ce qui concerne la largeur de la porte de sortie des vestiaires pour se rendre sur le terrain.

- Croix rouge : Madame PLATINI, présidente de la délégation départementale, a transmis un courrier en Mairie précisant que compte tenu des problèmes de gestion au niveau de l'unité local, la Croix rouge se retire de Boulogny et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une réunion a été organisée le 15 décembre avec les membres du CCAS et les bénévoles de la Croix Rouge. Il a été décidé que la gestion des aides alimentaires serait désormais assurée par le CCAS. Les référents seront Roger NOBLET et Sylvie BONNE.

Une convention devra être signée avec la banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse.

- Monsieur le Maire a rencontré le 03 novembre dernier le délégué territorial du groupe La Poste, Hugues MATHIEU. A cette occasion, une demande pour l'implantation d'un distributeur de billets a été formulée. Malheureusement, au regard de la situation de notre Commune et du bureau de poste, il est impossible d'envisager, pour la Banque Postale, d'implanter un distributeur de billets.

Un contact sera pris avec le service commercial de LOOMIS FRANCE qui nous a transmis un courrier afin de connaître les conditions d'implantation d'un DAB.

- Rendez-vous du 04 novembre avec l'Officier du Ministère Public de Verdun, le Commandant de Police Christophe LESZNEWSKI : ce rendez-vous a été organisé suite à une demande d'informations formulée par Monsieur le Maire au Procureur de la République concernant les pouvoirs du Maire et des Adjointes en matière de constatations d'infractions en leur qualité d'Officier de Police Judiciaire.

Il a été confirmé que cette qualification permet notamment aux élus concernés, à l'instar des policiers et des gendarmes, de constater des infractions de la 1^{ère} à la 4^{ème} classe (non-respect des arrêtés municipaux, stationnements interdits...) et les transmettre au Commandant de Police pour la verbalisation.

Dépenses : chapitre 014 article 739211 « Attributions de compensation »+ 300 Euros

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/03 Demande de subvention :
7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de l'entrée Nord-Est de la Cité Saint-Pierre sur la RD 106.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération d'aménagement de sécurité s'élève à 387 071,00 € HT soit 464 485,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de l'entrée Nord-Est de la Cité Saint-Pierre sur la RD 106 pour un coût prévisionnel de 387 071,00 € HT soit 464 485,20 € TTC.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre des amendes de police.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/04 Attribution de subvention :
7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire : il a été demandé au Président du Comité des Fêtes de remettre le détail financier des différentes manifestations organisées par la Municipalité afin de verser une subvention (reliquat 2019 + année 2020).

Monsieur le Maire précise qu'il a été très compliqué de récupérer un bilan détaillé et qu'une rencontre sera organisée en début d'année avec Roland HUGUENIN afin de lui exprimer les attentes de la Municipalité concernant la clarté de la tenue des comptes et lui indiquer que des réunions de contrôle seront organisées régulièrement.

Karine RIGOULET fait remarquer que des commissaires aux comptes sont désignés pour effectuer des contrôles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000 € au Comité des Fêtes de Bouligny.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/05 **Délivrance aux affouagistes parcelles de bois :**

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la Commune, selon l'article L 243 alinéas 1 – 2 – 3 du Code Forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des parcelles 10 et 23 sises Canton du Grand Bois.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera, après partage sur pied, sous la responsabilité des quatre garants suivants, désignés selon l'article L 241-16 du Code Forestier :

- Monsieur Noël BERTRAND
- Monsieur Raymond KONIECZNY
- Monsieur Sylvain MATHIEU
- Monsieur Patrice MACEL

DIT que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 1^{er} octobre 2021 pour la parcelle 23 et au 1^{er} octobre 2022 pour la parcelle 10.

DIT que, après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot, seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243-1 du Code Forestier.

DECIDE de confier le partage des affouages à l'Office National des Forêts.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/06 Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, il conviendra de signer prochainement une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que ce projet a été établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques de territoire et pourra couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer une convention territoriale globale de services aux familles pour la période 2020-2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/07 Signature d'une convention avec la Compagnie de Gendarmerie de Verdun :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer avec la Compagnie de Gendarmerie de Verdun, une convention de mise à disposition du site « ancienne gendarmerie » situé 28 rue de la Libération afin d'y réaliser des séances d'entraînement dans le cadre de la tactique d'intervention.

DIT que cette convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/08 **Signature d'une convention avec le SDIS de la Meuse :**
9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de
compétences des Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Meuse, une convention de mise à disposition des sites « ancienne gendarmerie » 28 rue de la Libération et « ancienne piscine » place du 19 mars 1962 afin d'y réaliser des séances d'entraînement aux gestes techniques de pompiers en intervention.

DIT que cette convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/09 Signature d'une convention avec le département de la Meuse :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer avec le Département de la Meuse, une convention de mise à disposition du Foyer Maurice Thorez situé 258 rue de la Libération afin d'organiser des consultations médicales de PMI (Protection Maternelle et Infantile), des consultations de puéricultrice de PMI ainsi que des actions collectives de prévention.

DIT que cette convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/10 Modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 20 janvier 2020 acceptant la modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP).

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/11 Adhésion de la Communauté de Communes T2L à la section eaux pluviales du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 28 septembre 2020 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes T2L (à l'exception de la Commune de BOISMONT) à la section eaux pluviales du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes T2L (excepté la Commune de BOISMONT) à la section eaux pluviales du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP).

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/12 Adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 28 septembre 2020 acceptant l'adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP).

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20201216/13 Conventions d'installation d'un réseau de fibre optique en façade :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune de Boulogny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer les conventions relatives à l'installation d'un réseau de fibre optique en façade des différents sites appartenant à la Commune.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle KUBACKI n'ayant pas pu assister à cette séance a transmis en Mairie une liste de questions dont certaines venant de nos concitoyens.

1. « une très personnelle que je mets en priorité, je ne comprends pas qu'on ait purement et simplement rayé les cérémonies commémoratives de notre calendrier ? Ou je n'ai pas reçu l'information ?

Si les communes ne font plus leur devoir de mémoire, qui le fera ?

On ne peut et on ne doit jamais oublier ceux qui se sont battus pour nous et nos libertés... et comment porter le message à notre jeunesse si nous ne le portons plus nous-mêmes ?

Je sais que nous traversons une période difficile, mais une cérémonie même restreinte c'est mieux que pas de cérémonie ! ».

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'oublier le devoir de mémoire mais compte tenu de la situation sanitaire, des consignes préfectorales (*le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 10 personnes, en priorité des élus. La présence d'un porte-drapeau, de préférence jeune, sera tolérée. Les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées. Elles peuvent être représentées par l'un des deux vice-présidents du Conseil Départemental de l'ONAC. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public et les mesures de distanciation devront être appliquées strictement*) et de la période durant laquelle plusieurs personnes avaient été testées « positif » à la COVID-19 dont lui-même, il paraissait plus prudent de ne pas organiser de cérémonie même restreinte ; seul le pavoisement a été effectué.

Gérard FISCHESSE : une gerbe a été déposée à l'occasion de la Sainte-Barbe.

Monsieur le Maire : effectivement, comme tous les ans, la Commune a financé une gerbe et un accord a été donné aux responsables syndicaux en rappelant très clairement les consignes, à savoir, un dépôt de gerbe en comité très restreint.

2. « Autre point plus léger mais non moins important.

Il n'y a pas de repas des anciens cette année, logique...

Est-il prévu un cadeau (chèque, bon, panier...) qui pourrait honorer nos anciens et remplacerait le repas (au même coût, bien entendu) ?

Le budget pour le repas devait être prévu ? ».

Monsieur le Maire précise que la participation au repas est basée sur le volontariat et rappelle qu'à une époque, les personnes qui n'y assistaient pas se voyaient remettre une boîte de chocolats. De nombreuses remarques ont été déplorées de la part de certains « anciens ».

Il avait donc été décidé de ne plus offrir de boîtes de chocolat.

Le budget fixé s'élève à environ 5 000 € pour une participation 220 personnes maximum.

Si l'on avait offert un présent d'une valeur de 15 € par personne, cela aurait représenté une dépense d'environ 10 000 € avec le risque de devoir renouveler chaque année pour les personnes ne pouvant y participer.

Karine RIGOLET : cette année nous avons économisé sur les fêtes.

Sur le principe, Monsieur le Maire comme un certain nombre de Conseillers Municipaux sont « contre ».

Cependant, Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit menée pour 2021 car certains « anciens » qui ne peuvent y participer pour raisons de santé souhaiteraient que le repas leur soit porté à leur domicile.

3. « je vois qu'on attribue une subvention au comité des fêtes ? Pour ? Il n'y a aucune manifestation à venir et il n'y en a pas eu depuis le 17/03/2020, date du premier confinement.

Est-ce que le budget du comité des fêtes est attribué selon les besoins ? Les circonstances étant un peu spéciales, est-ce que le budget est réévalué ? ».

Voir explications fournies au point 4 de l'ordre du jour.

4. « concernant la demande de passage du ferrailleur (Bureau Municipal du 06 octobre), je voudrai savoir si c'est bien de notre compétence de faire enlever de la ferraille ? Et si on a toutes les informations de suivi : que fait-il de sa ferraille et de ce qui n'est pas ferraille ? De plus, je vois deux noms de ferrailleurs différents, normal ? ».

Natacha LAPIERRE précise que ce sujet a été évoqué suite à la demande de nos concitoyens.

Monsieur le Maire : les coordonnées seront communiquées aux habitants par le biais du Bulletin Municipal ; ils pourront alors prendre contact directement avec l'un ou l'autre des intéressés. A l'heure actuelle, un ferrailleur passe déjà régulièrement sur la Commune et ramasse les objets métalliques déposés sur le trottoir.

Karine RIGOLET souhaite savoir si la cérémonie des diplômés est maintenue.

Frédérique BORKOWSKI : cette cérémonie est annulée. Les « jeunes » concernés pourront retirer leur chèque CADO en Mairie, à partir de janvier.

Yann CHOZALSKI : il a été porté à sa connaissance que 2 tombes de soldats « morts pour la France » étaient en mauvais état. Roger NOBLET se rendra sur place et contactera le Souvenir Français pour l'entretien de ces tombes.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

Informations

- 20201216/01** Créance éteinte
 - 20201216/02** Virement de crédits
 - 20201216/03** Demande de subvention
 - 20201216/04** Attribution de subvention
 - 20201216/05** Délivrance aux affouagistes parcelles de bois
 - 20201216/06** Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt (2020-2024)
 - 20201216/07** Signature d'une convention avec la Compagnie de Gendarmerie de Verdun
 - 20201216/08** Signature d'une convention avec le SDIS de la Meuse
 - 20201216/09** Signature d'une convention avec le Département de la Meuse
 - 20201216/10** Modification statutaire relative à la représentativité des EPCI au Comité Syndical du SIEP
 - 20201216/11** Adhésion de la Communauté de Communes T2L à la section eaux pluviales du SIEP
 - 20201216/12** Adhésion de la Commune de OTHE à la section eau potable du SIEP
 - 20201216/13** Conventions d'installation d'un réseau de fibre optique en façade
- Questions diverses.

Signatures : Conseil Municipal du 16 décembre 2020 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
BERTELLE Elvira , Conseillère Municipale	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	

HALAL Leslie , Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
RIGOULET Karine , Conseillère Municipale	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	